



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 NOVEMBRE 2023
2023/085**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi 08 novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	26
Nombre de votants	28

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, Mme Stéphanie PICOT

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), M. Jean-Philippe BASTIEN (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), M Robert ACQUITTER.

Secrétaires de séance : Mmes C. BERTHO et M. GUILLEUX

FABRIQUE A PROJETS CITOYENS 2024 – BUDGET PARTICIPATIF ET REGLEMENT

Rapporteur : Maël CARIOU

Monsieur Maël CARIOU, Adjoint à l'Environnement et à la Vie Démocratique propose de relancer la Fabrique à projets citoyens en 2024.

Ce dossier a été présenté en commission Environnement et Vie Démocratique.

Quelques modifications ont été apportées au règlement.

Le montant du budget participatif 2024 a été proposé pour avis aux membres du bureau municipal. Les Elus ont émis un avis favorable au maintien du montant du budget participatif à 20 000 € et à une organisation chaque année.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Environnement et Vie Démocratique du 11 octobre 2023,
VU l'avis favorable du bureau municipal du 16 octobre 2023,
CONSIDERANT l'intérêt de la Fabrique à projets citoyens
Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- ◆ **D'ORGANISER** la Fabrique à projets citoyens en 2024
- ◆ **D'ADOPTER** le règlement
- ◆ **DE FIXER** le budget participatif 2024 à 20 000 €.
- ◆ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 10 novembre 2023
Et de la publication, le 15 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ

